

Montréal, le 6 juin 2016

Madame Anne-Marie Larochelle  
Secrétaire de la Commission de l'aménagement du territoire  
Et de la Commission des relations avec les citoyen.ne.s  
Direction des travaux parlementaires  
1035 rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.31  
Québec (Québec) G1A-1A3

**Objet :** *Consultations particulières sur le projet de loi 103 visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer notamment la situation des mineurs transgenres*

M<sup>me</sup> Larochelle,

Au nom du Conseil québécois LGBT, je vous écris aujourd'hui pour décliner votre invitation aux consultations particulières dans le cadre de l'étude du *Projet de loi 103 visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer notamment la situation des mineurs transgenres*, et à vous faire part de nos commentaires au sujet du Projet de loi en question.

Bien que nous soyons honoré.e.s de l'invitation, qui met en lumière le rôle qu'a joué le Conseil québécois LGBT dans les batailles juridiques qui entourent les communautés trans du Québec ces dernières années, nous croyons que le CQ-LGBT ainsi que les groupes qu'il représente ont déjà argumenté en long et en large pour que soit adoptée une telle loi, en s'appuyant sur une panoplie de recherches scientifiques, de données statistiques, de témoignages populaires et de vécu communautaire lors des consultations sur le projet de loi 35.

Or, il me semble important de souligner à la Commission des relations avec les citoyen.ne.s ainsi qu'aux parlementaires que nous avons « fêté » il y a quelques jours le premier anniversaire du rapport de la Commission des institutions sur les *Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de règlement relatif au Règlement sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil pour les personnes transsexuelles ou transgenres*. Il s'agit effectivement d'un rapport qui se concluait sur la nécessité d'aborder trois enjeux légaux qui touchent les personnes trans du Québec, que je souligne ici :

« [...] les membres estiment qu'une réflexion sur l'opportunité de modifier ultérieurement le règlement pour **y inclure les personnes mineures est nécessaire et urgente**. Il en est **de même pour les personnes immigrantes**, elles aussi laissées pour compte dans ces changements réglementaires. Par ailleurs, la Commission souhaite que soit envisagée la possibilité de **modifier les rôles parentaux** sur l'acte de naissance d'un enfant [...] »

Nous croyons fermement que le projet de loi 103, tel qu'il vous est présenté, répond adéquatement au premier enjeu évoqué par la Commission. En permettant aux jeunes trans de changer leur nom et leur mention de sexe au Directeur de l'État civil, l'adoption du PL103 assurera que ceux-ci et celles-ci gardent leur pleine dignité aux yeux de la société, en plus d'avoir des droits égaux à ceux de leurs concitoyennes et concitoyens adultes. Il s'agissait pour les communautés trans à travers le Québec d'une revendication unanime : nous nous attendons donc à la même unanimité à l'Assemblée nationale, considérant que de tels changements législatifs devraient refléter le droit à l'autodétermination qui revient à toutes les Québécoises et à tous les Québécois.

Aussi est-il **urgent** – nous le répétons d'une même voix avec la Commission des institutions – que soit adoptées ces mesures pour les enfants trans.

### **Un amendement nécessaire**

Le PL103 prévoit également modifier la Charte québécoise des droits et libertés pour y ajouter « l'identité de genre » comme motif de non-discrimination, une mesure que les communautés LGBT+ demandent depuis longtemps et qui nous réjouit. Mais ce motif est incomplet s'il ne s'arrime pas au motif « **expression de genre** », qui est d'ailleurs inclut dans le projet de loi modifiant la *Loi canadienne sur les droits de la personne* déposé par le gouvernement fédéral le 17 mai dernier. Nous croyons donc qu'un amendement en ce sens est nécessaire, et nous croyons qu'il est possible de le faire sans entraver le processus d'adoption rapide du PL103.

### **De la priorisation des revendications**

Bien que nous appuyions (presque) sans réserve ce projet de loi, il importe pour nous de souligner que les personnes trans au Québec n'atteignent pas encore l'égalité juridique dont bénéficient les personnes homosexuelles et bisexuelles d'ici.

Effectivement, les deux autres enjeux **urgents** mentionnés par la Commission des institutions n'ont toujours pas été adressés par le gouvernement actuel. Alors que bon nombre de provinces canadiennes ont déjà réglé ces discriminations juridiques afin d'accueillir *réellement* les personnes trans non-citoyennes en leur sein, surtout étant donné qu'il s'agit souvent de personnes réfugiées qui se délocalisent précisément pour des raisons de discrimination genrée dans leur pays d'origine, le Québec traîne encore de la patte. Et bien qu'on ait la possibilité d'avoir deux parents de même sexe sur un certificat de naissance, il n'est toujours pas permis aux parents trans de changer la mention « père » ou « mère » sur le certificat de naissance de leur enfant, même après que la mention de sexe ait été changée auprès du Directeur de l'état civil.

Ces incongruités sont extrêmement aliénantes pour nos communautés, qui se voient forcées de « prioriser » des populations minoritaires (les jeunes, les non-citoyen.ne.s, les parents) à cause du manque de volonté politique de nos décideuses et de nos décideurs. Comment répondre aux membres du Conseil québécois LGBT qui nous demandent « Pourquoi eux/elles, et pas nous? » Nous connaissons des parents trans. Nous connaissons des personnes trans non-citoyennes. Alors, ces populations sont-elles moins importantes que les enfants trans? Les discriminations qu'elles vivent sont-elles moins réelles? Bien sûr que non. Et pourtant, je suis obligée de leur dire d'attendre. Que j'espère que leur tour viendra bientôt, grâce à nos pressions. Mais je dois dire que j'ai honte de devoir le faire, parce que je m'explique encore mal les raisons de cette priorisation politique, qui semble parfois oublier les humaines et les humains derrière les lois.

Les réalités méconnues que sont, par exemple, les vécus des personnes trans non-citoyennes, doivent être rapidement éclairées par nos décideuses et nos décideurs afin que soient mises en place des mesures administratives claires, simples, et potentiellement innovatrices qui protégeront la dignité et les droits de toutes les personnes trans résidant au Québec.

### **Aller de l'avant**

Nous demandons clairement que le Projet de loi 103 soit adopté avant le 10 juin, avec l'amendement proposé ci-haut. Il s'agit d'un enjeu crucial qui, s'il peut être réglé immédiatement, doit l'être. Nous espérons donc que la Commission des relations avec les citoyen.ne.s prendra en considération l'avis du Conseil québécois LGBT sur cette question, et que les enjeux susnommés seront adressés **urgemment**, tel que souhaité par la Commission des institutions **il y a déjà plus d'un an**.

Peut-être que lorsque ce sera fait, nous pourrons prendre le temps de nous pencher sur les définitions disparates du mot « urgent » qui semblent circuler dans nos Commissions, puisqu'au final, c'est ce qui nous étonne encore le plus.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions supplémentaires : nous restons à votre entière disposition.

En vous priant d'agréer de nos meilleurs sentiments,



Marie-Pier Boisvert  
*Directrice général du Conseil québécois LGBT*  
[dg@conseil-lgbt.ca](mailto:dg@conseil-lgbt.ca)  
514 759-6844